

## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 10

Séance du : 2 avril 2024

Objet : Motion contre la fermeture d'une classe à l'école élémentaire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage : 5 avril 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Robin LHENRY.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) - Mme Anny GRANDGERARD - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Serge SCHMIT (pouvoir à M. Robin LHENRY).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»

L'Inspection Académique envisage la fermeture d'une classe à l'école élémentaire lors de la prochaine rentrée scolaire 2024/2025. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une motion contre cette fermeture :

Depuis quelques semaines, nous avons appris la menace existante de la fermeture d'une classe au sein de l'école élémentaire. Ce qui nous a conduit à adresser un courrier à M. l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Haute-Saône en lui apportant tous les éléments importants et l'invitant à prendre la mesure des conséquences d'une telle décision.

Grâce à la mobilisation des parents d'élèves, des habitants de notre commune et bien sûr à celle des élus municipaux, nous avons pu être reçus par l'Inspection d'Académie.

Au-delà de la décision qui depuis a été entérinée, ce sont les motivations et les raisons qui ont prévalu à celle-ci qui sont choquantes. En effet, lors de cet entretien avec l'IA-DASEN et son équipe, il nous a été évoqué la situation trop favorisée de notre commune, la présence de catégories socio-professionnelles supérieures et les résultats scolaires des enfants de notre école qui dépasseraient la moyenne départementale.

Dès lors, vous pouvez imaginer notre stupéfaction et celles des familles mais aussi, de nos habitants.

Si nous pouvons parfaitement comprendre la nécessité de donner plus de moyens dans les secteurs les moins favorisés (les quartiers prioritaires ou la ruralité), il est difficilement acceptable que cela puisse se faire au détriment des autres communes. Notre commune de Frotey-lès-Vesoul souffre déjà de ne pas être soutenue par les dispositifs nationaux existants (petites villes de demain ou village d'avenir). Nous ne sommes jamais éligibles comme territoires prioritaires et pour autant, nul ne peut considérer notre village comme particulièrement privilégié. Nous ne disposons d'aucune richesse liée à des activités économiques, ni même richesse liée à un patrimoine forestier.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes convaincus qu'une fermeture de classe au sein de notre école va adresser un bien mauvais signal à nos habitants et aux parents d'élèves. Imaginez à la rentrée prochaine, un fonctionnement avec 3 niveaux au sein de la même classe.

Nous devrions pourtant être rassurés puisque la Direction Académique soutient que dans les classes à trois niveaux, les résultats sont meilleurs qu'ailleurs !

Alors, nous ne vous cachons pas notre inquiétude, celle des parents d'élèves et plus largement celle de nos habitants.

Comment envisagez-vous de faire de l'éducation de nos enfants une cause prioritaire et sur les territoires avoir si peu de considération pour nos écoles et leur organisation ?

Comment peut-on faire progresser nos enfants et leur donner toutes les clés et le savoir pour en faire demain des citoyens éclairés ?

Comment faire pour élever le niveau de connaissances et reconquérir au plan international la place de notre système éducatif si, en même temps, nous laissons l'organisation scolaire de nos villes et villages à ce point être tirée vers le bas ?

Dans notre situation, comment décider d'une fermeture de classe avec une vision partielle des effectifs (arrêtés en janvier) et surtout une vision à si court terme ? En effet, nous avons depuis janvier déjà enregistré 5 nouvelles inscriptions d'enfants dont il n'a absolument pas été tenu compte. Plus encore, nous savons pertinemment qu'en septembre 2025, les effectifs de l'école élémentaire compteront au moins 10 enfants supplémentaires.

Vous le comprenez, nous, élus locaux sommes très inquiets de ce qui se passe sur nos territoires et surtout très inquiets de l'avenir réservé à nos enfants.

Notre engagement tout comme notre volonté restent intactes mais, malheureusement nous nous trouvons trop souvent confrontés à des décisions prises en totale opposition avec les réalités de terrain et reflétant à tout le moins des incohérences, voire des absurdités.

Au vu de tous ces éléments, avec la connaissance des effectifs actualisés et également la projection de ceux-ci pour les prochaines rentrées, le Conseil Municipal de Frotey-lès-Vesoul, à l'unanimité, demande le retrait de cette décision de fermeture de classe et le maintien du poste de l'enseignante.

Etant précisé que cette délibération sera transmise à

- Monsieur Gabriel Attal, 1er Ministre
- Madame Nicole Belloubet, Ministre de l'Éducation Nationale,
- Madame la Rectrice d'Académie de BFC
- Monsieur le Préfet de Haute Saône,
- Monsieur le Député de la 1ère circonscription de la Haute Saône,
- Messieurs les Sénateurs de la Haute Saône,

**Nombre de votants** : 13 (M. Robin LHENRY ne prend pas part au vote)

**Vote** : 13 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Christophe TARY



La secrétaire de séance,  
Nora ATAMNA